



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation
mondiale de la Santé**

Europe

Comité régional de l'Europe

Soixante-huitième session

Rome (Italie), 17-20 septembre 2018

EUR/RC68/R3

18 septembre 2018

180667

ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Engagement renouvelé en faveur du renforcement des systèmes de santé pour la couverture sanitaire universelle, de meilleurs résultats et moins d'inégalités de santé

Le Comité régional,

Rappelant l'adoption de Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ ;

Rappelant sa résolution EUR/RC62/R4, dans laquelle il a adopté Santé 2020, le cadre politique européen de la santé et du bien-être, qui soutient les actions pangouvernementales et pansociétales en faveur de la santé et du bien-être, avec le renforcement des systèmes de santé comme élément fondamental d'une approche pangouvernementale et intersectorielle en vue d'améliorer les résultats sanitaires et d'atteindre une plus grande équité à cet égard ;

Rappelant les engagements de la Charte de Ljubljana sur la réforme des systèmes de santé en Europe (1996) et de la Charte de Tallinn : des systèmes de santé pour la santé et la prospérité (2008) ;

Rappelant la résolution EUR/RC65/R5, dans laquelle il accueille favorablement Les priorités en matière de renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS pour 2015-2020 : joindre le geste à la parole concernant les systèmes centrés sur la

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

personne, et la résolution EUR/RC66/R11 relative au Plan d'action pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles dans la Région européenne de l'OMS ;

Ayant examiné la déclaration finale de la Réunion régionale de haut niveau de l'OMS « La riposte des systèmes de santé face aux maladies non transmissibles : l'expérience de la Région européenne », organisée à Sitges (Espagne) en avril 2018, sur l'accélération de la mise en œuvre d'une riposte des systèmes de santé à la fois globale, alignée et axée sur l'équité afin de réduire la charge des maladies non transmissibles, dans le but non seulement d'atteindre mais aussi de dépasser les objectifs mondiaux à cet égard ;

Ayant examiné la déclaration finale de la Réunion régionale de haut niveau de l'OMS « Les systèmes de santé pour la prospérité et la solidarité : ne laisser personne de côté », organisée à Tallinn (Estonie) en juin 2018, sur l'importance de l'inclusion, de l'investissement et de l'innovation comme rouages essentiels de la transformation des systèmes de santé en faveur de la couverture sanitaire universelle, de meilleurs résultats sanitaires et d'une plus grande équité en santé ;

Étant entendu que cette résolution ne remplace aucune résolution précédente du Comité régional ;

1. PREND NOTE, avec satisfaction, des déclarations finales des deux réunions de haut niveau de l'OMS sur les systèmes de santé organisées à Sitges (Espagne) et à Tallinn (Estonie) ;
2. EXPRIME son engagement continu envers les valeurs de solidarité, d'équité et de participation inscrites dans la Charte de Tallinn et Santé 2020, comme fondements du renforcement des systèmes de santé, ainsi que son engagement à réaliser la couverture sanitaire universelle, et en particulier la cible 3.8 des objectifs de développement durable : faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ;

3. PRIE INSTAMMENT les États membres :

- a) d'accorder la priorité et d'allouer des ressources suffisantes à une riposte globale et intégrée des systèmes de santé en vue de s'attaquer aux principales causes de morbidité en Europe ;
- b) de veiller à ce que le renforcement des systèmes de santé soit fortement axé sur l'équité, l'égalité des sexes et la solidarité afin de dispenser des soins de santé de qualité et d'améliorer les résultats pour tous, notamment ceux dont les besoins sanitaires et socioéconomiques sont plus importants, ainsi que les personnes âgées souffrant de multiples maladies chroniques, en conciliant les politiques universelles avec les approches contextualisées et ciblées dans tous les secteurs de la gouvernance, et en faisant le lien entre les interventions mondiales, nationales, régionales et locales en vue de promouvoir les soins de santé équitables ;
- c) de promouvoir des systèmes de santé garantissant l'égalité des sexes par l'intégration systématique de la dimension sexospécifique, notamment les interventions, l'analyse des données et les données ventilées par sexe ;
- d) d'accroître les investissements dans la santé et d'allouer davantage de ressources financières durables aux soins de santé primaires et à la santé publique en vue d'instaurer la couverture sanitaire universelle, de rechercher et d'exploiter les gains d'efficacité, et de renforcer les capacités en vue d'engager un dialogue financier plus efficace ;
- e) de soutenir le suivi systématique de la protection financière et des besoins non satisfaits en matière de services de santé, d'appuyer l'évaluation des changements politiques et leur impact en termes d'équité, et d'améliorer l'accès et la protection financière pour tous, en reconnaissant que les paiements directs excessifs pour les services et médicaments ambulatoires peuvent être une source importante de difficultés financières dans de nombreux pays de la Région ;
- f) de donner la priorité à l'action sectorielle et intersectorielle de santé publique et aux soins de santé primaires, notamment à des activités de prévention des maladies et de promotion de la santé qui soient constantes, globales, coordonnées, axées sur les communautés et centrées sur la personne, les mécanismes les plus efficaces et les plus équitables pour lutter contre la principale charge de morbidité

en Europe, notamment le développement des meilleures options pour combattre les maladies non transmissibles, et de renforcer l'application de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac dans tous les pays, en tant que de besoin ;

- g) d'investir dans le personnel de santé, en assurant un éventail de qualifications et des compétences adaptés au contexte de demain, et des modèles de prestation de services intégrés centrés sur la personne et ses besoins, et en tirant parti des solutions numériques, et de promouvoir les pratiques de gestion qui garantissent un travail décent, notamment une rémunération appropriée, des occasions concrètes d'exercer les compétences acquises, à des fins de développement et d'avancement professionnels ;
- h) de mettre en place des services de santé intégrés centrés sur la personne, en plaçant les besoins globaux des personnes et des communautés, et pas seulement les maladies, au centre des systèmes de santé, et en donnant aux populations les moyens de jouer un rôle plus actif dans leur propre santé (Cadre de l'OMS pour des services de santé intégrés centrés sur la personne) ;
- i) de soutenir les politiques et la recherche, et d'exploiter les innovations afin que les systèmes de santé disposent de services, de technologies et de systèmes d'information modernes et actualisés pour répondre aux besoins de la population, et que le processus d'élaboration des politiques de la santé soit transparent et s'inspire des meilleures bases factuelles disponibles ;

4. DEMANDE à la directrice régionale/au directeur régional :

- a) de continuer à jouer un rôle de chef de file dans le renforcement des systèmes de santé, et plus particulièrement dans la promotion de la santé et la prévention des maladies, les soins de santé primaires et les soins intégrés, en collaboration avec les partenaires concernés, et de plaider en faveur d'investissements appropriés ;
- b) d'aider les États membres, notamment en facilitant les partenariats, à réaliser un renforcement des systèmes de santé à la fois global et axé sur l'équité avec un accès universel afin d'améliorer les résultats sanitaires ;

- c) de continuer à créer, au niveau régional, des possibilités d'échange et de partage des bonnes pratiques en matière de promotion de la santé et de prévention des maladies, d'inclusion, d'investissement et d'innovation dans les systèmes de santé, et de promouvoir l'accès à des soins de santé préventifs et curatifs de qualité et d'un coût abordable ;
- d) de communiquer les résultats des deux réunions régionales de haut niveau aux réunions de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles en 2018 et sur la couverture sanitaire universelle en 2019 ;
- e) de faire rapport au Comité régional sur les progrès réalisés en 2023.

= = =